

NOUVEAU PROGRAMME *ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE (ATCL)*

LES DÉMARCHES POUR RÉALISER VOTRE PLAN CLIMAT



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

porte-parole
DES RÉGIONS

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE D'ATCL : PLAN POUR UNE ÉCONOMIE VERTE (PEV) 2030

Plan pour une économie verte 2030

Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques du Québec, lancée le 16 novembre 2020.

Le PEV 2030 contribue à :

- atteindre la cible québécoise en réduction des GES :
 - Réduction de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030.
- atteindre la carboneutralité d'ici 2050;
- renforcer la capacité du Québec à s'adapter aux conséquences des changements climatiques.





LES MRC AU CŒUR DE L'ACTION CLIMATIQUE

Le processus menant à la publication de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement (OGAT) a permis de constater :

- le rôle central que joue les MRC;
- le grand potentiel des MRC et leur capacité d'intervention en matière de lutte, d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques.



DÉMARCHES DE LA FQM

Il y a plus d'un an, la FQM a proposé au gouvernement de permettre l'accès au Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) :

- aux MRC afin de préparer des plans climat pour leur territoire et de financer des projets;
- aux municipalités pour financer des projets identifiés et priorisés dans le plan climat de leur MRC.

Cette proposition a, en effet, été inscrite comme prioritaire dans nos demandes budgétaires de 2023 et présentée directement au premier ministre en août dernier.



PROGRAMME ATCL

- ❑ Programme mis en place dans le cadre de l'action 4.2.1.2 « Accélérer la transition climatique locale » du plan de mise en œuvre (PMO) du PEV 2030
- ❑ Programme sous la responsabilité conjointe du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)



PROGRAMME ATCL

Organismes municipaux porteurs :

- Les municipalités régionales de comté (MRC);
- Les municipalités et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC;
- L'Administration régionale Kativik;
- L'Administration régionale Baie-James.



PROGRAMME ATCL

Accélérer la transition climatique locale (ATCL)

Inciter divers acteurs du Québec à accélérer la transition climatique à l'échelle locale :

- Volet 1 – Élaboration ou mise à jour d'un plan climat :
 - vise à soutenir les organismes municipaux dans l'élaboration d'un plan climat, sous la responsabilité du MELCCFP
- Volet 2 – Planification et mise en œuvre des projets issus d'un plan climat:
 - vise à appuyer la planification et la mise en œuvre des projets issus des plans climat approuvés par le MELCCFP. Ce volet est sous la responsabilité du MAMH

Référence : <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/actions-lutter-contre-changements-climatiques/agir-localement/aide-financiere-organismes-municipaux/accelerer-transition-climatique-locale>



PROGRAMME ATCL

Accélérer la transition climatique locale (ATCL)

☐ Volet 1 :

- L'aide financière a été versée aux bénéficiaires pour le 31 mars 2024;
- Les MRC peuvent amorcer l'élaboration ou la mise à jour de leur plan climat dès réception de la confirmation d'admissibilité;
- Une fois le plan climat achevé, il devra être transmis pour approbation au MELCCFP;
- Certains plans climat partiels pourraient être acceptés.

☐ Volet 2 :

- Conditionnel à l'approbation du plan climat;
- Les MRC devront déposer une programmation pour accéder à l'aide financière du volet 2;
- Guide du programme volet 2 à venir.

Référence : <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/actions-lutter-contre-changements-climatiques/agir-localement/aide-financiere-organismes-municipaux/accelerer-transition-climatique-locale>



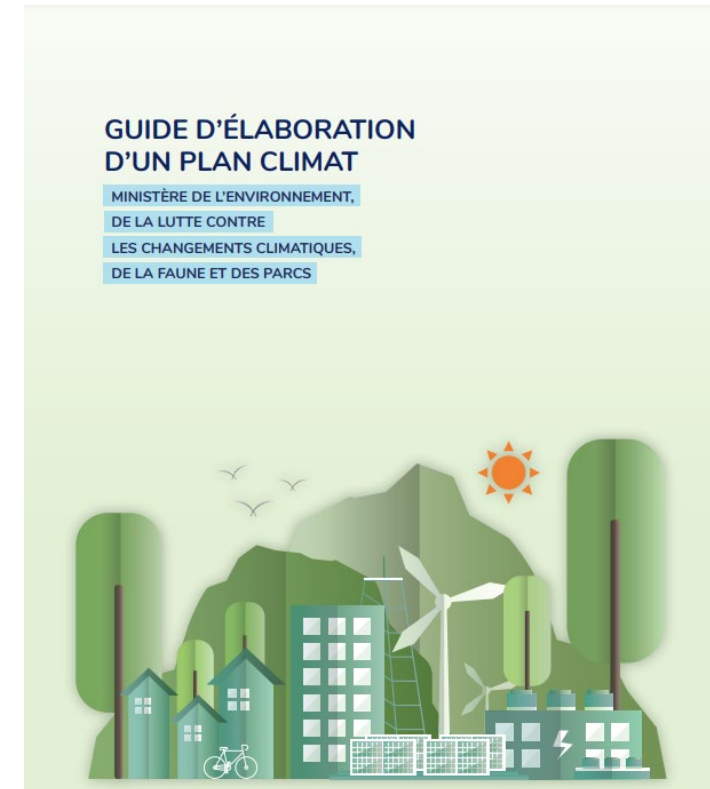
PROGRAMME ATCL

Échéancier

- Les organismes ont un délai de trois ans suivant la réception de la lettre d'octroi pour élaborer leur plan climat
- Les organismes pourront bénéficier du volet 2 pour une période de 5 ans afin de mettre en œuvre les actions identifiées dans leur plan climat

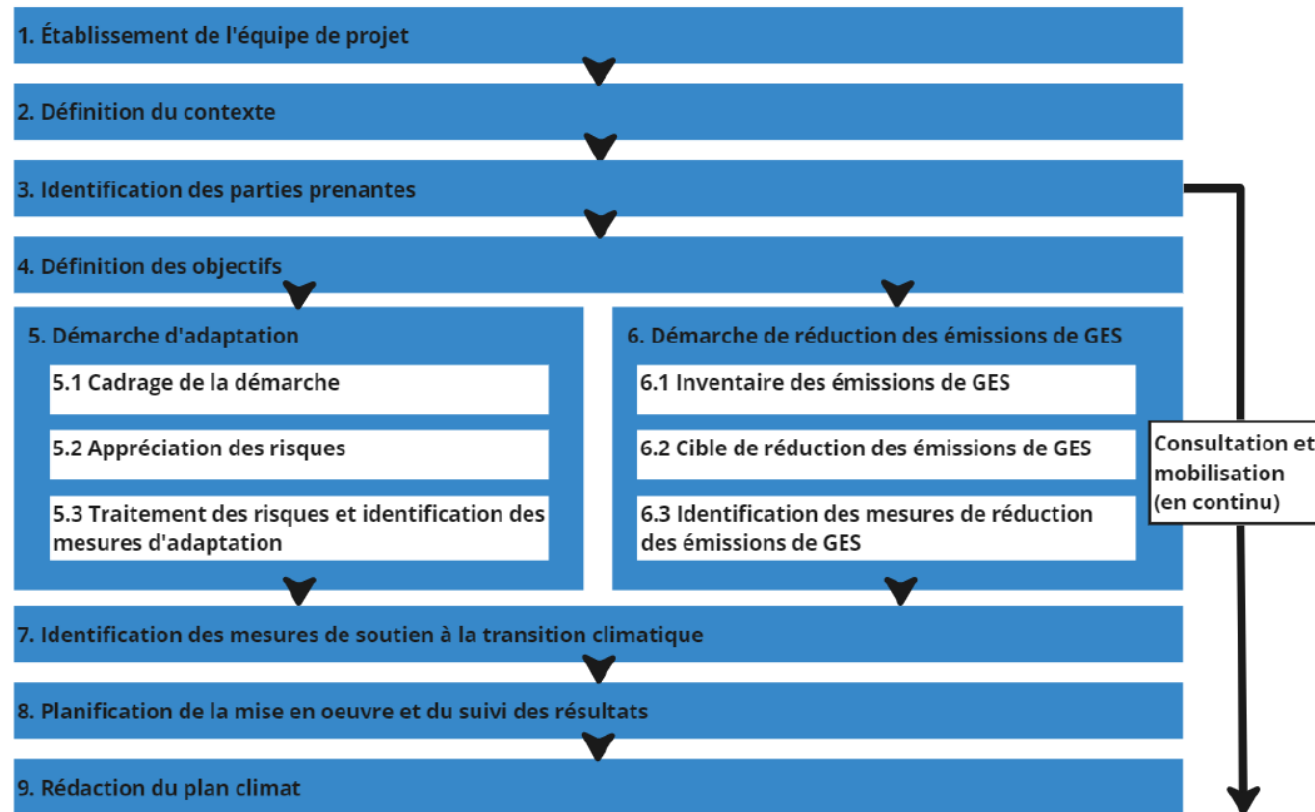
OPPORTUNITÉS LIÉES À LA RÉALISATION D'UN PLAN CLIMAT

- Connaître son territoire
- Se préparer pour différents horizons temporels :
 - Court terme (2011-2040)
 - Moyen terme (2041-2070)
 - Long terme (2071-2100)
- Mettre en place des mesures en amont pour se préparer à différents scénarios climatiques
- Planification efficiente et mise en œuvre d'actions concrètes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, grâce au financement disponible
- Opportunités pour la gestion des actifs
- Outil intégrateur aux fins d'harmonisation avec des politiques et d'autres documents de planification (ex. : schéma d'aménagement et de développement, plan d'urbanisme, plan de gestion des actifs, plans régionaux des milieux hydriques et humides)



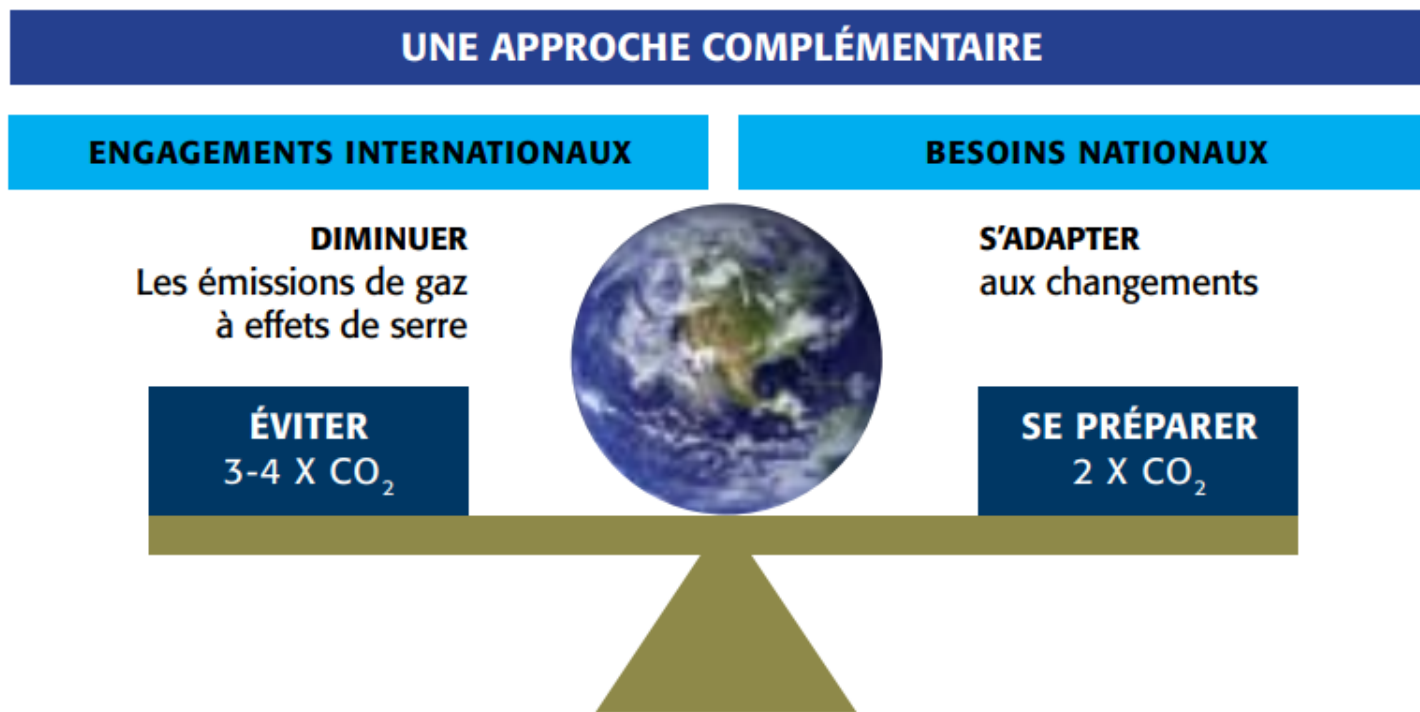
ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT

Démarche d'élaboration d'un plan climat



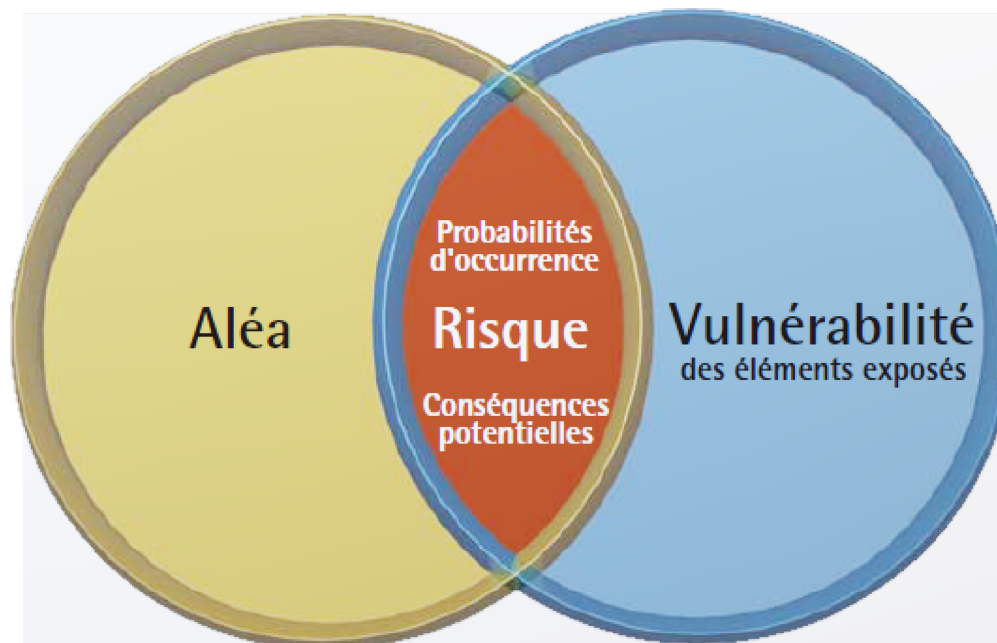
La nécessité d'une stratégie équilibrée entre la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques

(Source: Ouranos, adapté de GIEC, 2001)



DÉMARCHE D'ADAPTATION

Analyse de risques



Probabilité que
l'aléa se produise



Vulnérabilité



Risque



ANALYSE DE RISQUES

Systemes à considérer :

- Bâtis;
- Socioéconomiques;
- Environnements naturels;
- Services municipaux.

L'analyse doit être réalisée
selon deux horizons
temporels 2041-2070 et
2071-2100.

L'analyse doit considérer un
scénario d'émissions
modérées et un autre
d'émissions élevées.

Aléas à considérer :

- Vagues de chaleur et augmentation de la température;
- Précipitations abondantes/fréquentes (liquides, solides et mixtes);
- Érosion et submersion côtières (applicable pour les 24 MRC côtières);
- Inondations fluviales (eau libre, embâcle);
- Feux de forêt;
- Dégel du pergélisol;
- Sécheresse;
- Redoux hivernaux (cycle de gel-dégel);
- Glissements de terrain et événements météorologiques extrêmes (tempêtes, tornades, orages, vents violents);
- Présence de pollens allergènes;
- Présence de vecteurs de la maladie de Lyme (tiques).



APPRÉCIATIONS ET TRAITEMENT DES RISQUES CLIMATIQUES

Enjeux liés aux changements climatiques :

- Impacts sur l'environnement bâti;
- Impacts socioéconomiques;
- Impacts sur l'environnement naturel.

Considérations pour le niveau de tolérance :

- Ampleur des conséquences potentielles;
- Durée du besoin de protection;
- Possibilité de renforcer les mesures d'adaptation en cours de route;
- Importance des investissements requis.



PRIORISATION DES MESURES

Exemple de matrice de priorisation de projets

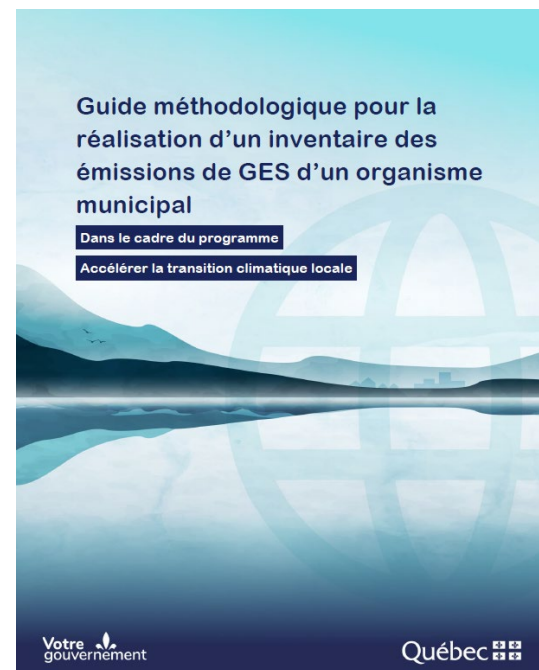
		Impact de la mesure		
		Faible	Moyen	Important
Facilité de mise en œuvre		1	2	3
Légèrement difficile	3	3	6	9
Difficile	2	2	4	6
Très difficile	1	1	2	3



DÉMARCHE D'ATTÉNUATION INVENTAIRE DES ÉMISSIONS

Des méthodologies de quantification sont présentées dans le Guide d'inventaire paru dans le cadre du programme ATCL

Meilleure est la collecte des données d'activités, meilleure sera la précision de l'inventaire!



L'inventaire des émissions de GES doit respecter les balises du *Guide d'inventaire* et la norme ISO 14 064-1 pour la quantification des sources d'émissions de GES.



INVENTAIRE DES ÉMISSIONS

Catégorisation selon le programme ATCL

Émissions corporatives

- Bâtiments municipaux et autres installations :
 - Infrastructures pour le traitement de l'eau potable et usée, éclairage et signalisation;
 - Systèmes de réfrigération et de suppression d'incendie.
- Véhicules et équipements motorisés municipaux :
 - Parc de véhicules municipaux et équipements (pompe, génératrice, etc.);
 - Équipement de climatisation.
- Traitement et rejet des eaux usées.

Émissions de la collectivité

- Matières résiduelles de la collectivité;
- Bâtiments :
 - Résidentiels;
 - Institutionnels;
 - Commerciaux;
 - Industriels.
- Transport routier et hors route.



DÉMARCHE D'ATTÉNUATION

CIBLE DE RÉDUCTION

- S'inspirer des cibles déjà adoptées (municipalité comparable, cibles provinciales, nationales ou mondiales);
- Recourir à des méthodologies de fixation de cible de réduction des GES (ex. : Science Based Targets Network);
- Considérer le contexte propre à la municipalité.

Les mesures de réduction des émissions de GES établies par la suite dans le plan climat devront être cohérentes avec la cible retenue.

Le plan climat doit inclure une cible de réduction des émissions de GES ambitieuse et réaliste, basée sur une année de référence et précisant l'horizon visé pour l'atteindre.



DÉMARCHE D'ATTÉNUATION

IDENTIFICATION DES MESURES DE RÉDUCTION

- ❑ Une fois les inventaires des émissions de GES réalisés et la cible de réduction établie, il est nécessaire de trouver les solutions potentielles pour réduire ces émissions;
- ❑ Dresser la liste des solutions potentielles :
 - Définition du potentiel de réduction des émissions par mesures;
 - En cohérence avec les cibles de réduction déterminées;
 - En considérant le contexte;
 - En considérant les besoins et les préoccupations des parties prenantes et de l'organisme;
 - En considérant les efforts et ressources nécessaires.



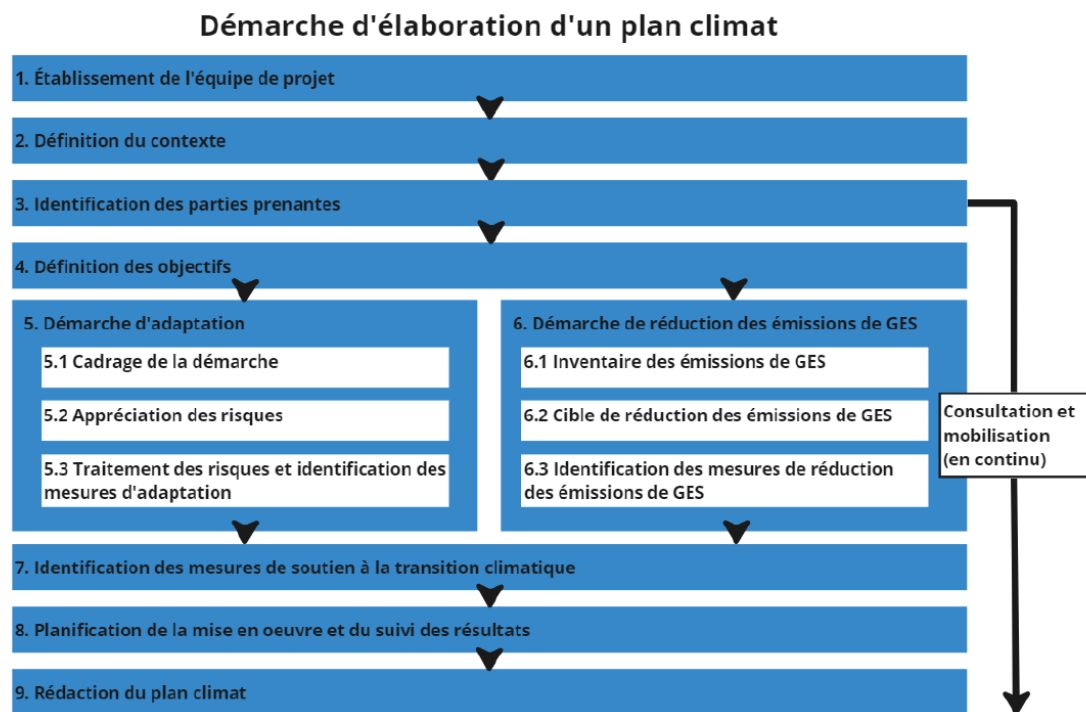
DÉMARCHE D'ATTÉNUATION

IDENTIFICATION DES MESURES DE RÉDUCTION

- ❑ Une démarche de priorisation des mesures est recommandée, considérant :
 - le potentiel de réduction des émissions;
 - les bénéfices secondaires ou cobénéfices;
 - le niveau de faisabilité.
- ❑ Le potentiel de réduction des mesures proposées doit être quantifié.

La démarche de réduction des émissions de GES doit respecter la séquence « éviter, réduire, séquestrer ».

DÉMARCHE D'ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT



Le plan climat doit prévoir des mesures sur une période de 5 à 10 ans.



ÉQUIPE DE RÉALISATION D'UN PLAN CLIMAT

- Organismes municipaux (municipalité – MRC) :
 - Ressource interne
- Experts externes

Peu importe la formule choisie, les divers intervenants du milieu devront être impliqués, en effet :

- Une connaissance exhaustive du milieu est nécessaire;
- Il faudra collecter les données à analyser.



DÉFINITION DU CONTEXTE

- Structure de l'administration municipale;
- Structure géographique (territoire couvert);
- Population et perspectives démographiques pour l'horizon du plan;
- Contexte socioéconomique et les principales activités sur le territoire;
- Structure légale et réglementaire.

IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

L'implication et la consultation des parties prenantes sont essentielles dans la démarche :

- Citoyens;
- Municipalités;
- Nations autochtones;
- Organismes communautaires;
- Entreprises, industries et institutions (ICI).



Les organismes municipaux doivent identifier les acteurs à mobiliser dans le cadre de l'élaboration du plan climat.



COMMENT CONSULTER ET INFORMER LES PARTIES PRENANTES

- Consultation ouverte
- Sondage
- Portes ouvertes (présentation des stratégies avec rétroaction)
- Comité de travail
- Bulletin périodique
- Etc.



DÉFINITION DES OBJECTIFS

Les organismes doivent établir des objectifs en matière d'adaptation et de réduction des émissions de GES.

- ❑ **Objectifs en atténuation** : un libellé de haut niveau qui permet d'orienter leur volonté quant aux réductions des émissions de GES;
- ❑ **Objectifs en adaptation** : priorités pour l'adaptation aux changements climatiques (atténuation des risques).

Il ne s'agit pas d'établir dès maintenant une cible précise de réduction des émissions de GES. La cible sera fixée après la réalisation de l'inventaire des émissions.



IDENTIFICATION DES MESURES DE SOUTIEN À LA TRANSITION CLIMATIQUE

Considérer également les mesures de soutien à l'adaptation :

- Mobilisation et renforcement des capacités;
- Économie locale et fiscalité;
- Gouvernance et intégration de la transition dans les politiques.

PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DES RÉSULTATS

La planification des mesures doit obligatoirement inclure ces informations :

- Les secteurs et les intervenants responsables de la mise en œuvre;
- L'échéancier de mise en œuvre;
- Le résultat escompté en lien avec les objectifs du plan climat;
- Les municipalités concernées par chacune des mesures;
- Une estimation des coûts;
- Les sources de financement confirmées ou potentielles, si elles sont déjà connues.

Description de la mesure	Objectif de la mesure	Responsable	Parties	Parties prenantes		Budget		Échéancier	Performance	
				Responsabilité	Implémentation	Récurrent	Indicateur		Cible	
Mesures à implanter prioritairement (1-3 ans)										
Mesure d'atténuation 3- Ressources en eau								Phase 1 Phase 2 Phase 3 Complétion		
Mesure d'atténuation 3- Infrastructures de transport								Phase 1 Phase 2 Phase 3 Complétion		
Mesures à implanter à court terme (1-2 ans)										
Mesure d'atténuation 2- Réseau des eaux pluviales et usées								Phase 1 Phase 2 Phase 3 Complétion		
Mesure d'atténuation 3- Réseau des eaux pluviales et usées								Phase 1 Phase 2 Phase 3 Complétion		
Mesures à implanter à moyen terme (3-5 ans)										
Mesure d'atténuation 2- Infrastructures de transport								Phase 1 Phase 2 Phase 3 Complétion		
Mesure d'atténuation 2- Réseau des eaux pluviales et usées								Phase 1 Phase 2 Phase 3 Complétion		
Mesures à implanter à long terme										
Mesure d'atténuation 4- Réseau des eaux pluviales et usées								Phase 1 Phase 2 Phase 3 Complétion		
Mesure d'atténuation 5- Réseau des eaux pluviales et usées								Phase 1 Phase 2 Phase 3 Complétion		

Le suivi des résultats doit permettre de rendre compte de l'avancement et de l'effet de chacune des mesures.



GUIDES

- Modalités d'utilisation des sommes pour le soutien à l'élaboration d'un plan climat;
- Guide d'élaboration d'un plan climat, MELCCFP;
- Guide méthodologique pour la réalisation d'un inventaire des émissions de GES d'un organisme municipal, MELCCFP;
- Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques – Guide pour les organismes municipaux, Ouranos (parution à venir).



L'ADOPTION DE PLANS À L'ÉCHELLE TERRITORIALE DES MRC PERMETTRA :

- ▶ la reconnaissance, la consolidation et la valorisation du rôle des MRC;
- ▶ une vision plus globale et une meilleure cohésion et intégration au processus d'aménagement;
- ▶ un processus bonifié d'acquisition des connaissances et d'études des impacts sur le territoire;
- ▶ une meilleure planification et priorisation des actions et des projets;
- ▶ l'adoption de plans climat adaptés à chaque territoire des MRC (pas de mur-à-mur);
- ▶ Nécessaire au Québec de se doter de plans cohérents pour l'ensemble du territoire habité.

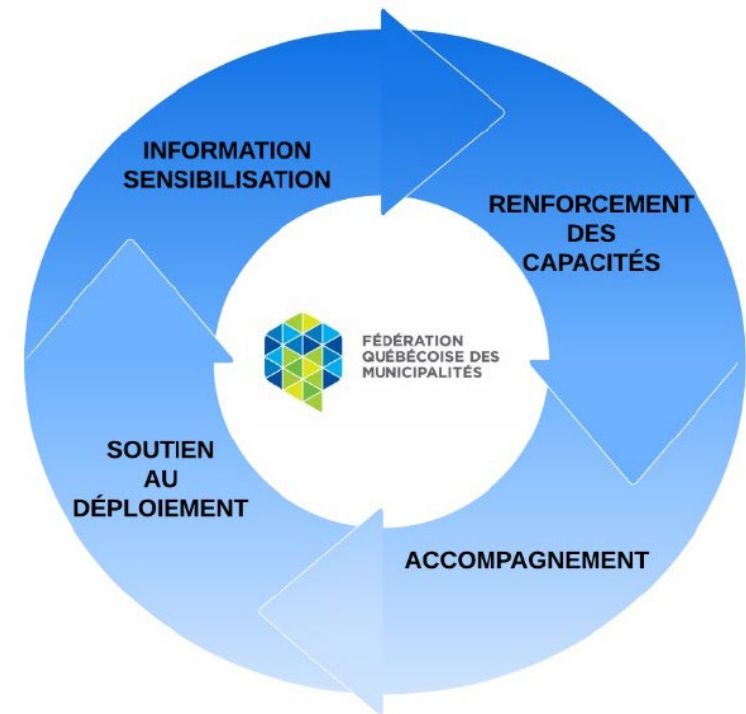


CONSEILS POUR UN PLAN CLIMAT QUI RÉPOND BIEN AUX ENJEUX SPÉCIFIQUES DE CHAQUE TERRITOIRE

- Il est essentiel de s'appropriier le plan climat pour lui donner des orientations stratégiques cohérentes;
- Les représentants des services municipaux (MRC et municipalités) doivent contribuer à l'élaboration du plan climat, à sa mise en œuvre et son suivi;
- La connaissance du territoire (ex. : population et infrastructures) est essentielle à l'identification de mesures adaptées;
- Le portrait des aléas climatiques et des émissions de GES doit être spécifique au territoire.

SUPPORT DE LA FQM POUR LA RÉALISATION DES PLANS CLIMAT

- ☐ Phase 1 :
 - L'adoption des résolutions par les MRC pour la mise en œuvre du programme.
- ☐ Phase 2 :
 - La mobilisation des MRC, et des municipalités exerçant certaines compétences de MRC, pour la réalisation des plans climat.
- ☐ Phase 3 :
 - L'accompagnement et le soutien direct pour la réalisation des projets qui découleront des plans climat.





MOBILISATION

- Agir comme catalyseur auprès des MRC pour la réalisation des plans climat;
- Mobiliser et informer les élus et les dirigeants municipaux en regard de l'adaptation aux changements climatiques;
- Participer à l'amélioration des connaissances, au partage d'expériences et à la mise en place de meilleures pratiques



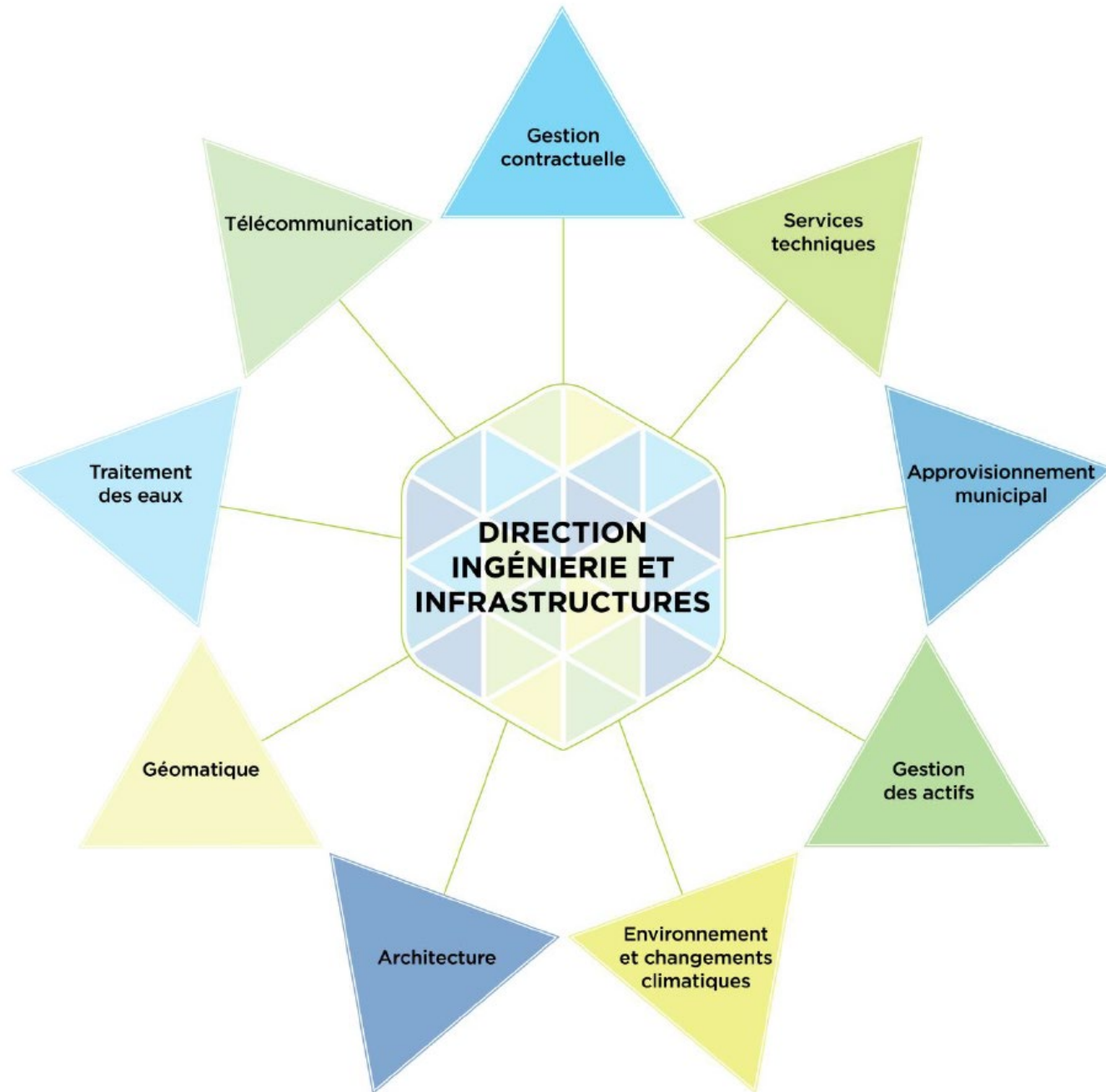
ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT

- Soutien en gestion de projet (accompagnement afin de s'assurer du respect des échéanciers, des budgets et de la qualité des biens livrables);
- Services techniques en environnement et transition climatique;
- Soutien des MRC dans leurs relations avec d'éventuels consultants;
- Soutien des ressources internes des MRC chargées de l'élaboration des plans climat;
- Soutien aux démarches d'approbation des plans climat et des programmations du volet 2.



EXPERTISE DE LA FQM

- ▶ Ingénieurs en quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- ▶ Réalisation de plans d'adaptation à l'échelle des MRC;
- ▶ Accompagnement et formation des municipalités en transition climatique depuis 2019.
- ▶ 2^e mandat (3^e à venir) dans le cadre du Plan de mise en œuvre (PMO) pour les changements climatiques du Plan pour une économie verte (PEV 2030) : Mesure 2.4.1 du PMO : Développer les compétences de la main-d'œuvre pour réussir la transition climatique :
 - ❑ 12 cohortes en adaptation aux changements climatiques : 394 participants PIACC
 - ❑ 6 webinaires 2022-2023, différents thèmes : total de 990 participants
 - ❑ Rendu à la 3^e cohorte de 8 en atténuation aux changements climatiques, décarbonation, et la 5^e hier (mercredi) à Notre-Dame-des-Pins





FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Ingénierie et Infrastructures



**DES QUESTIONS ?
MERCI**



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

porte-parole
DES RÉGIONS